

A - LISEZ ATTENTIVEMENT LE TEXTE SUIVANT

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES ENFANTS : PARCE QUE TOI AUSSI, TU AS DES DROITS...

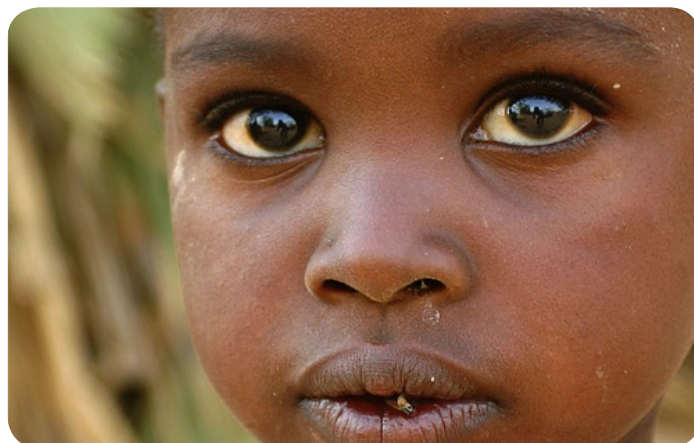
Québec, Canada. Magali se lève vers 7h pour aller à l'école. Elle commence sa journée avec un bon déjeuner, prend l'autobus, assiste à ses cours, puis reviens chez elle pour la soirée. Après avoir terminé ses devoirs et leçons, elle accompagne ses amis au parc pour une partie de soccer. Elle revient chez elle, écoute son film préféré et se couche dans son lit douillet pour une bonne nuit de sommeil. Au Niger, Ramatou débute sa journée vers 5h ce matin. Ce n'est toutefois pas pour aller à l'école. Bien qu'elle soit très affaiblie par une infection intestinale, elle marchera 15 km pour aller s'approvisionner en eau pour se laver, faire la cuisine et le lavage. Elle aidera ses parents pour le travail au champs, ingurgitera son premier repas de la journée en début de soirée et se couchera en même temps que le soleil. Deux fillettes, deux pays, deux réalités, une seule planète. Comment est-ce possible ?

En 1989, les Nations Unies ont adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce traité a été signé et ratifié (ratifier = confirmer la signature) par tous les pays du monde, mis à part les États-Unis et la Somalie. C'est d'ailleurs le traité international sur les droits humains ayant été signé par le plus de pays dans le monde. La Convention établit le droit de tous les enfants à la santé, à l'éducation, à un niveau de vie suffisant, aux loisirs et aux jeux, à être protégés contre l'exploitation, à pouvoir exprimer leur opinion, etc.

Mais si tous les pays ont déjà voté des lois visant à protéger les droits de leurs propres citoyens, incluant les enfants, pourquoi a-t-on besoin de se doter d'un nouvel outil international afin de faire respecter ces droits fondamentaux ? La triste réalité est que très peu de pays arrivent à respecter leurs propres normes minimales dans ce domaine, soit par manque de moyens, d'intérêts ou de volonté

politique. Partout sur la planète, des enfants connaissent la pauvreté, l'absence de logement, les mauvais traitements, le manque de soins, les maladies, l'inégalité d'accès à l'éducation, etc. De plus, les enfants appartenant à des groupes minoritaires (culturels, ethniques, sociaux...) sont souvent les plus affectés par ces dures réalités. Ces problèmes existent tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Évidemment, le fait de signer la Convention ne transforme pas de façon instantanée la situation des enfants dans le monde. Pour des centaines de millions d'entre eux, la vie constitue une dure réalité, un combat quotidien contre les injustices, la souffrance et les préjugés. Toutefois, la Convention peut inspirer et redonner de la volonté à tous ceux et celles qui luttent pour le bonheur et le mieux-être des enfants du monde. Les enfants sont notre futur ; prenons-en soin dès aujourd'hui pour assurer à notre planète un avenir heureux.



B - POUR FAIRE SUITE À LA LECTURE DU TEXTE PRÉCÉDENT, QUELLE EST VOTRE OPINION PAR RAPPORT AUX QUESTIONS SUIVANTES ?

1. Selon le texte et à partir de votre propre réflexion, en quoi la Convention relative aux droits de l'enfant peut signifier un progrès pour l'humanité ?
2. Quelle est votre définition d'un enfant ?
3. Selon vous, pourquoi les États-Unis n'ont-ils pas ratifié la Convention ?

C - SAVIEZ-VOUS QUE...?

- On estime que 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans meurent de la diarrhée chaque année sur la planète.
- Environ 73 millions d'enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés. La majorité d'entre eux sont des filles.
- Médecins sans frontières (MSF) affirme qu'en 2009, à chaque 6 secondes, un enfant est décédé de malnutrition.
- Dans le monde, près de 200 millions d'enfants travaillent sous une forme ou sous une autre.
- Quelque 300 000 enfants sont présentement enrôlés dans l'armée de leur pays ou dans des groupes paramilitaires armés. Un grand nombre d'entre eux ont été mutilés au combat et plusieurs ont été forcés de tuer ou de mutiler d'autres enfants.
- Chaque année, on célèbre la journée mondiale de l'enfance le 20 novembre.



LES DROITS DES ENFANTS

SITUATION D'APPRENTISSAGE

D - LES ENFANTS ONT DES DROITS... MAIS AUSSI DES DEVOIRS ! Associez par un trait les droits aux devoirs correspondants.

DROITS

- A- Droit à l'égalité selon le principe de non-discrimination.
- B- Droit à une bonne alimentation et à un logement adéquat.
- C- Droit à la santé et à de bons soins médicaux.
- D- Droit à des soins spéciaux en cas de handicap mental ou physique.
- E- Droit à un environnement sain.
- F- Droit à la compréhension et à l'amour des parents, ainsi que de la société.
- G- Droit à une éducation primaire gratuite.
- H- Droit à la protection contre la brutalité physique et mentale.
- I- Droit à la protection contre l'esclavage (travail, guerres...).
- J- Droit de jouer et d'avoir des loisirs.

DEVOIRS

1. Avoir une saine hygiène de vie et prendre soin de son corps.
2. Respecter ses parents et se conformer aux lois qui régissent la société.
3. Ne pas exploiter les autres pour notre propre bien-être et/ou les faire travailler dans un environnement dangereux.
4. Respecter les autres (les enfants comme les adultes).
5. Ne pas gaspiller la nourriture et ne pas détériorer les habitations.
6. Respecter l'environnement.
7. Respecter les handicapés mentaux et physiques.
8. Bien travailler à l'école et respecter les enseignants.
9. Ne pas brutaliser les autres en paroles et/ou en actes.
10. Laisser les autres s'amuser et respecter leurs intérêts.

E - TENTEZ DE TROUVER QUELS DROITS ONT ÉTÉ VIOLÉS DANS CHACUN DES CAS.

Cas #1 **Maria Elena** : « J'ai 14 ans et j'ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale dans une fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mère pour l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans relâche afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très chaud. Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'elle était malade. Je ne peux pas me permettre de perdre ce travail, car la survie de ma famille en dépend. »

Cas #2 **Aliba** : « J'ai 9 ans et je vis avec ma famille. Mon père boit beaucoup et souvent, il est très violent avec ma mère. Il la bat lorsque le repas n'est pas prêt ou lorsque ses vêtements ne sont pas propres. Quand je m'interpose, il me bat aussi. Il dit que c'est lui le maître de la maison et que je ne dois pas me mêler de ce qui ne me regarde pas. Je pense qu'il a tort et que lorsqu'il fait du mal à ma mère ou à moi, cela me concerne aussi. Je veux quitter la maison et ne plus jamais le revoir, mais j'ai peur de laisser ma mère seule avec lui. »

Cas #3 **Tania** : « J'ai 8 ans et dans mon pays, la guerre fait rage. Il y a deux semaines, j'ai dû m'enfuir dans un autre pays avec ma mère et mes petits frères. Nous avons marché plusieurs jours après avoir tout abandonné derrière nous. Ma mère m'a dit que maintenant, nous sommes des réfugiés. Je n'ai plus de maison, plus de jouets, je ne vais plus à l'école. J'ignore si je reverrai ma famille et mes amies. Dans le camp où nous sommes, nous vivons entassés les uns sur les autres, plusieurs sont malades et il manque de tout. J'ai faim et j'ai très peur. Je me demande ce qui va nous arriver. »

CHOIX DE RÉPONSES :

1. Le droit à une protection contre la discrimination;
2. Le droit à une protection spéciale en période de guerre;
3. Le droit à une identité;
4. Le droit à un traitement spécial en cas d'arrestation;
5. Le droit à une protection contre les sévices;
6. Le droit d'être protégé contre tout travail dangereux.